

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2015

Membres du Conseil Municipal : 7

Ayant pris part à la décision : 5

Date de la convocation : 12/09/15

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLARD REYMOND

L'an deux mille quinze le douze septembre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Absents : Laurence MERCIER, Denis LAQUAZ

Pouvoir de Laurence MERCIER à Chantal THEYSSET

Pouvoir de

Secrétaire : CANET Nicolas

Délibération n°1 : Décision modificative 1

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires qui sont les suivants :

- Les travaux d'Enfouissement de Réseaux d'un montant de 19 233,77€ étant achevés, le montant de ces derniers inscrits au compte 2313 doivent être notés au 2315/041.
- La subvention pour « Coupe de bois à Câble » d'un montant de 25 875,00€ est transféré du compte 1321/041 (recette) au compte 1311/041 (dépense)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider ces ajustements.

Vote à l'unanimité

Délibération n°2 : Demande de subvention pour le projet travaux 2016 AEP le Villaret

Madame le Maire informe les conseillers que la demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau suite à appel à projet (économies d'eau) n'a pas été retenue. Cependant, il est instruit au titre de la solidarité Rurale 2015, le taux d'aide de subvention est de 30% au lieu de 50%.

Aussi, elle propose de demander à Monsieur le Président du Département et à Madame la Député de la circonscription la subvention la plus élevée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter Monsieur le Président du Département et Madame la Député.

Vote à l'unanimité

Délibération n°3 : Validation de l'étude d'accompagnement du PNE dans le cadre de la requalification de l'entrée du village de Villard Reymond

Madame le Maire rappelle qu'à fin de définir le projet de réaménagement de l'entrée du village, elle a sollicité le Parc National des Ecrins, M. Frédéric SABATIER, urbaniste, chargé de mission, architecture urbanisme, et Mme Marianne BENOIT, chef de secteur, sont venus sur site le 12 mai 2015.

Madame le Maire expose les premiers éléments pour un cahier des charges présentés par M. SABATIER. Le parc National des Ecrins propose deux possibilités :

1/ Une étude complète faite par un maître d'œuvre paysagiste qui accompagnera la commune pour la rédaction du cahier des charges. Le coût de l'étude est compris entre 4 000,00€ et 5 000,00€ subventionné à hauteur de 50% par le Parc National des Ecrins.

2 / Intervention d'un paysagiste conseil travaillant en prestation pour le parc au travers d'un diagnostic et d'un petit cahier des charges. Pas de budget à prévoir pour la commune.

Madame le Maire propose de choisir la première proposition afin d'avoir les éléments les plus complets possibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal choisit la première proposition et autorise Madame le Maire à demander la subvention au Parc des Ecrins dès cet automne et à signer les documents relatifs à cette étude.

Vote à l'unanimité

Fait et délibéré en mairie le 12 septembre 2015,
Affiché le 12 septembre 2015,
En mairie,
Chantal THEYSSET, Maire de Villard Reymond